

Le processus du Grenelle Environnement

Mars 2009

Un processus engagé depuis l'été 2007

Organisé par le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le Grenelle se donne pour objectif de créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement, en mobilisant la société française pour inscrire son développement dans une perspective durable. Il vise à définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

La participation de tous les acteurs de la société civile

Le processus a réuni l'État et les représentants de la société civile. Les groupes de travail ont été constitués de **représentants de 5 collèges** qui avaient pour vocation de représenter les acteurs du développement durable : **l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés.**

Une démarche participative

Septembre à décembre 2007

Dialogue et élaboration des propositions

6 groupes de travail :

- lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ;
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- instaurer un environnement respectueux de la santé ;
- adopter des modes de production et de consommation durables ;
- construire une démocratie écologique ;
- promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr

Consultations publiques

Recueil des avis du public (réunions publiques, forum Internet), du Parlement et d'organismes consultatifs.

Négociation

- Tables rondes en présence des 5 collèges, afin de dégager les grands axes d'action pour l'ensemble des thématiques ;
- conclusions des journées par le Président de la République.

Janvier 2008 à février 2009

- **Mise en œuvre opérationnelle**
 - Travaux de comités opérationnels et de groupes ad'hoc afin de proposer des mesures concrètes pour mettre en œuvre les engagements
- **Mesures législatives**
Projets de loi examinés par le Parlement :
 - loi de programme Grenelle 1